



Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RE
contact.adcnordiledere@gmail.com

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE
Monsieur le Président
3, rue du Père Ignace
CS 28001
17410 SAINT MARTIN DE RE

Aux Portes-en-Ré, le mardi 27 août 2019.

Objet : « Radioscopie 2019 » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et questions à Monsieur le Président

Copie numérique : Madame Florence DURAND – Directrice Générale des Services

Monsieur le Président,

Vous voudrez bien trouver :

- ci-joint la version la plus récente de notre « Radioscopie de la situation financière de la Communauté de Communes de l'Île de Ré de 2009 à 2018 et prévisions pour 2019 »,
- et ci-dessous un certain nombre de questions et de réflexions.

Nous vous saurions gré de bien vouloir y répondre selon le mode opératoire à votre convenance :

- oralement lors d'un entretien que vous voudrez bien nous accorder,
- par écrit, de préférence à l'adresse électronique contact.adcnordiledere@gmail.com.

Quoi qu'il en soit vos réponses seront reprises directement sur le site Internet de notre association et/ou dans le corps du texte de cette « Radioscopie 2019 » dont une version modifiée sera mise en ligne.

Bien entendu, vous ou vos services, restez libre de nous adresser des commentaires, des demandes de précisions ou de rectifications... si notre « Radioscopie de la situation financière de la Communauté de Communes de l'Île de Ré de 2009 à 2018 et prévisions pour 2019 » s'avérait inexacte.

En vous en souhaitant bonne réception et en demeurant à votre disposition pour des informations complémentaires, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré
Loïc BAHUET

« Radioscopie 2019 » : liste des questions de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Question n°1 :

En matière de transparence financière, pensez-vous, comme les Maires des communes d'Ars-en-Ré et de Loix, mettre à la disposition de tous les contribuables les documents budgétaires de la Communauté de Communes de l'Île de Ré sur son site Internet ?

Question n°2 :

Les marges brutes d'autofinancement et les marges nettes d'autofinancement, de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, étaient sur une tendance baissière depuis 2013 avant de connaître, entre 2016 et 2018, une amélioration notable les portant à des hauteurs jamais connues par le passé.

Les prévisions budgétaires de 2019 annoncent ces indicateurs en très forte baisse à des niveaux de faiblesse historiques.

Ne craignez-vous pas que cette évolution pénalise la Communauté de Communes de l'Île de Ré pour le financement de ses futurs investissements ?

Question n°3 :

Pensez-vous que la valeur du rapport entre l'annuité des emprunts consolidée (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement consolidée, calculée avec les prévisions budgétaires 2019, soit supportable et signe une évolution favorable des finances communautaires ?

Question n°4 :

Ne pensez-vous pas que les éléments financiers liés aux ordures ménagères devraient, comme jusqu'en 2015, être gérés dans un Budget Annexe ?

Question n°5 :

Avez-vous initié, notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale, une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et de leurs évolutions ?

Question n°6 :

Ne pensez-vous pas qu'à l'avenir, l'évolution des charges courantes de fonctionnement devrait être, *a minima*, corrélée à celle des recettes réelles de fonctionnement au regard, notamment, de leur inquiétante convergence dans les prévisions budgétaires 2019 ?

Question n°7 :

Si vous vous portez de nouveau candidat à la Présidence de la Communauté de Communes de l'Île de Ré après les prochaines élections municipales de 2020, en matière de fiscalité des particuliers : avez-vous une politique préétablie, pour les années à venir, de gestion de l'évolution des taux des contributions locales (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés non-Bâties) ?

Question n°8 :

Existe-t-il une comptabilité analytique de la Taxe de Séjour, comme il en existe une pour les ordures ménagères ?

Dans l'affirmative quelles en sont les grandes tendances ?

Les informations détaillées concernant cette Taxe de Séjour et sa gestion sont-elles accessibles ?

Dans l'affirmative, de quelle façon ?

Question n°9 :

Les attributions de compensation en matière de fiscalité professionnelle et de tourisme sont-elles amenées à évoluer dans les années à venir ?

Question n°10 :

Nous constatons un fort décalage entre les éléments renseignés dans les Comptes Administratifs de la Communauté de Communes de l'île de Ré et ceux provenant du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale » en matière de Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) et d'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).
Avez-vous une explication à ce décalage ?

Question n°11 :

Le recours massif à des prestataires extérieurs est-il toujours justifié, notamment si on le met en parallèle de l'augmentation des personnels de la collectivité et donc, en théorie, des compétences internes ?
Faites-vous une analyse *a posteriori* de ces dépenses pour éviter de les réitérer si elles se sont avérées improductives ?

Question n°12 :

La hausse importante des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'île de Ré vous semble-t-elle totalement justifiée ?
La nouvelle hausse prévisionnelle pour 2019 de ces charges de personnel ne vous semble-t-elle pas surprenante ?

Question n°13 :

Comment voyez-vous l'évolution des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'île de Ré, à la lumière de l'évolution des charges de personnel des cinq communes du Canton Nord (et peut-être plus généralement des dix communes de l'île de Ré) et inversement comment voyez-vous l'évolution des charges de personnel des cinq communes du Cantons Nord (et peut-être plus généralement des dix communes de l'île de Ré), à la lumière de l'évolution des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'île de Ré ?

Question n°14 :

Depuis 2011, les charges de personnel représentent une part toujours plus importante des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement : ne pensez-vous pas que ce soit un indicateur sur lequel il serait nécessaire d'agir ?

Question n°15 :

La part de ses recettes réelles de fonctionnement que la Communauté de Communes de l'île de Ré consacre au financement des associations et autres personnes de droit privé est élevée, bien qu'en baisse régulière.
Ne pensez-vous pas que ce financement devrait-être limité à un pourcentage, défini et voté en Conseil Communautaire, des recettes réelles de fonctionnement ?

Question n°16 :

Pour quelle(s) raison(s) la Communauté de Communes de l'île de Ré a-t-elle souscrit, ces dernières années, des emprunts d'une aussi longue durée ?
Quelles sont, si elles existent, les conditions contractuelles qui permettront d'éviter la dérive du coût financier de ces emprunts à l'avenir ?

Question n°17 :

L'endettement de la Communauté de Communes de l'île de Ré a très fortement augmenté jusqu'en 2016 puis a connu une décroissance régulière à partir de cette date.
Comment voyez-vous l'évolution de cet endettement dans les années à venir ?

Question n°18 :

Les pourcentages de réalisation des recettes et des dépenses réelles d'investissement que nous avons calculés, par rapport aux Budgets Primitifs, sont très bas.

Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour améliorer le processus de production des Budgets Primitifs en matière d'investissement ?

Question n°19 :

Différentes opérations d'équipement, en lien avec le siège de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, sont régulièrement mouvementées depuis plusieurs années.

Où en sommes-nous aujourd'hui du projet de construction d'un nouveau siège pour la Communauté de Communes de l'Île de Ré sur la commune du Bois-Plage-en-Ré et qu'est-il prévu, si ce projet se réalise, pour le siège actuel ?

Question n°20 :

La dette entre le Budget Général de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et son Budget Annexe Ecotaxe est élevée et augmente depuis 2011.

Pensez-vous qu'il soit dans l'objet de l'Ecotaxe d'apporter un concours financier à la Communauté de Communes de l'Île de Ré ?